



**Assemblée communale de Mont-Vully**  
**du mardi 20 avril 2021 à 20h00 à la salle polyvalente de Nant**

C'est en présence de 103 personnes que M. Pierre-André Burnier, syndic, ouvre et préside cette dernière Assemblée communale de la législature 2016-2021.

La presse est représentée par Mme Kohler pour le Murtenbieter et le Freiburger Nachrichten et M. Causse pour la Broye.

Cette Assemblée a été convoquée par insertion dans la F.O. no 13 du 1<sup>er</sup> avril 2021, par affichage aux piliers publics ainsi que sur notre site Internet et par envoi de tous-ménages. Personne n'ayant de remarques à formuler sur le mode de convocation, l'Assemblée est déclarée valablement constituée.

Scrutateurs : M. Gilles Cressier (2<sup>ème</sup> partie de l'Assemblée M. Frédéric Noyer) (côté lac) et Mme Christine Ortega (côté vignes y compris le Conseil communal).

Personnes habilitées à voter : 96, majorité : 49 et 7 personnes n'ont pas le droit de vote.

Tractanda de l'Assemblée :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 1<sup>er</sup> décembre 2020.
2. Comptes 2020
  1. Compte de fonctionnement, présentation et approbation
  2. Compte des investissements, présentation et approbation
3. Plan financier 2021 – 2025, présentation
4. Règlement concernant les contributions aux crèches, garderies et accueillant-e-s en milieu familial
5. Délégation de compétence pour l'acquisition d'un terrain en zone industrielle
6. Remerciements aux commissions communales
7. Divers.

Personne n'ayant de remarques à formuler sur l'ordre du jour, il est considéré comme accepté.

**1. Procès-verbal de l'Assemblée du 1<sup>er</sup> décembre 2020**

Ce procès-verbal a été mis en consultation sur notre site Internet et à disposition au bureau communal pour consultation. Personne n'ayant de remarques à formuler, il est passé au vote.

Vote de l'Assemblée : Le procès-verbal, tel qu'il est rédigé, est approuvé à l'unanimité par les citoyens présents, sans avis contraire.

**2. Comptes 2020**

**2.1. Compte de fonctionnement, présentation et approbation**

Par le biais d'une présentation à l'écran, Mme Andrea Ney, conseillère responsable du dicastère des finances, nous présente en détail les principales charges et produits du compte de fonctionnement. Elle met en exergue les principales différences avec le budget 2020, les comptes 2019 et les comptes 2020, elle donne quelques explications pour les postes importants de dépenses. Elle nous explique également qu'un amortissement extraordinaire de CHF 2'000'000 a été fait pour les deux complexes scolaires de Nant et de Lugnorre (soit CHF 1'000'000 par bâtiment).

La couverture des charges du secteur de l'approvisionnement en eau ainsi que de la protection des eaux est assurée à raison de 100%. En outre, une mise en réserve obligatoire pour le maintien de la valeur des installations d'un montant de CHF 512'076.- a été effectuée. Les charges des ordures ménagères sont, quant à elles, couvertes à 90%.

Le compte de fonctionnement boucle avec un total de charges de CHF 20'230'230.- et des produits de CHF 21'100'245.-, ce qui fait ressortir un bénéfice pour le compte de l'ordre de CHF 870'015.-.

Les amortissements comptabilisés en 2020 pour un total de CHF 3'692'478.- sont supérieurs à l'exercice précédent.



Enfin, Mme Ney nous donne également lecture de quelques chiffres au 31 décembre 2020 : les liquidités disponibles se montent à CHF 10'179'510.-, les dettes se montent à CHF 6'800'000.- ce qui représente une fortune nette, après report du bénéfice, de CHF 13'037'377.-. Notre Commune compte au 31 décembre 2020 4'130 habitants ce qui équivaut à une dette brute par habitant de CHF 1'646.-.

La bonne situation financière des dernières années a permis au Conseil communal de proposer une réduction temporaire d'impôts sur le budget 2021. A noter que le Conseil communal a aussi réduit les dettes qui, lors de la fusion fin 2015, s'élevaient à CHF 14'563'800.- et qui à ce jour s'élèvent à CHF 4'800'000.- et s'élèveront à CHF 2'800'000.- à la fin de ce mois. Durant cette législature, le Conseil communal constate avec satisfaction la réduction des dettes. Il est évident que la situation sera moins confortable dans les années à venir. En effet, la crise sanitaire aura un impact quelque peu différé sur les recettes fiscales.

Questions : aucune

Pour la commission financière : M. Vincent Guggisberg, Président de la commission financière, confirme que la commission financière s'est réunie afin de faire l'examen des comptes le 25 mars 2021. M. Guggisberg relève que le résultat comptable pour le dernier exercice financier de cette législature peut être qualifié d'excellent. Il permet non seulement de couvrir l'ensemble des charges de fonctionnement mais surtout de rembourser pour CHF 3'200'000.- les dettes à moyen et long terme de notre Commune. La capacité d'autofinancement de notre Commune se retrouve nettement renforcée. La commission financière a également validé le contenu du rapport de l'organe de révision qui précise que la comptabilité présentée respecte l'ensemble des dispositions légales. En vertu de l'art. 97 al. 1 de la loi sur les Communes, la commission financière émet un préavis favorable pour le compte de fonctionnement 2020 tel qu'il a été présenté.

Vote de l'Assemblée : Le compte de fonctionnement qui présente un bénéfice de CHF 870'015.- est approuvé à l'unanimité par les citoyens présents, sans avis contraire.

## **2.2. Compte des investissements, présentation et approbation**

C'est à nouveau Mme Andrea Ney qui nous donne lecture des différents montants comptabilisés dans les investissements 2020, avec quelques explications des différences constatées entre les comptes et le budget établi. Des 30 projets que nous avons 12 ont pu être terminés dans le courant de l'année 2020, 15 projets sont en cours et 3 n'ont pas encore débutés. Le compte des investissements présente des charges à hauteur de CHF 1'688'605.- ainsi que des recettes encaissées de l'ordre de CHF 625'215.-.

Notre Syndic nous fait part d'une information complémentaire concernant les différences entre les crédits accordés et utilisés. A savoir, que les crédits demandés pour les travaux de génie civil ou de construction sont souvent faits sur la base d'une estimation étant donné que les offres concrètes ne sont en générale pas connues. Le Conseil communal essaie toujours de privilégier l'alternative la moins onéreuse ce qui explique quelquefois les différences entre la planification et la réalisation.

Questions :

Guillod Stéphane

*Il souhaiterait obtenir une précision concernant l'économie du budget sur la toiture de l'école de Lugnorre. A savoir, il souhaiterait savoir s'il ne s'agissait pas plutôt de la toiture de la Jordila.*

Petter François

*Il confirme qu'il s'agissait bien de la toiture plate de l'ancienne école de Lugnorre et non pas de la Jordila.*

Pour la commission financière : M. Guggisberg confirme que les comptes des investissements ont également fait l'objet d'une analyse détaillée. La revue de tous les investissements confirme que ces derniers sont très bien structurés et gérés. Les charges d'investissements sont très bien maîtrisées. Les revenus d'investissements sont principalement générés par des taxes de raccordement et permettent de couvrir une bonne partie des charges. Le reste a été totalement autofinancé par les liquidités. La commission financière émet un préavis favorable pour l'acceptation des comptes des investissements 2020 tel que présentés.

Vote de l'Assemblée : Le compte des investissements qui présente des investissements nets se montant à CHF 1'063'390.- est approuvé à l'unanimité par les citoyens présents, sans avis contraire.



### **3. Présentation du plan financier 2021 - 2025**

Avant de donner la parole à Mme Ney, notre Syndic précise que le plan financier est évolutif et que ce dernier ne sera pas mis au vote.

Le plan financier 2021-2025 est présenté par Mme Ney qui nous détaille les montants prévus par chapitre pour le fonctionnement et les investissements de 2021 à 2025. Elle précise que le plan financier est un outil de travail pour le Conseil communal, qu'il nous permet d'anticiper l'évolution des charges et des recettes de notre Commune en tenant compte des investissements futurs sur 5 ans. Il permet également de définir la capacité d'investissement de notre Commune.

Questions : aucune

Pour la commission financière : M. Guggisberg, précise que la commission financière a reçu toutes les informations écrites pour procéder à l'évaluation de ce plan financier. Il précise qu'il est important de maîtriser les dépenses courantes afin de pouvoir investir dans les projets appropriés. La situation financière actuelle de notre Commune peut être considérée comme excellente. La nouvelle législature peut reprendre des finances saines ce qui est essentiel dans la situation sanitaire actuelle. Il soulève que personne n'est en mesure de prédire l'avenir de manière fiable et ainsi d'anticiper de manière correcte les incidences financières dues au COVID-19 sur les collectivités publiques. La commission financière considère que le plan financier 2021-2025 est réaliste et émet un préavis favorable.

Par la même occasion, M. Guggisberg souhaite remercier les membres de la commission financière et ceux du Conseil communal. Il est très fier de pouvoir clôturer cette législature dans un tel contexte. Il souhaite beaucoup de force, de courage et d'abnégation aux nouveaux élus.

A la suite de la présentation, notre Syndic adresse ses remerciements à la responsable du dicastère des finances Mme Ney, à Mme Mettraux pour la tenue de la comptabilité, ainsi qu'à ses collègues du Conseil communal pour la gestion financière de leurs dicastères et aux chefs de service pour la gestion des dossiers et des investissements.

### **4. Règlement concernant les contributions aux crèches, garderies et accueillant-e-s en milieu familial**

C'est par une présentation à l'écran que Mme Anne-Claude Javet, conseillère communale responsable de la petite enfance, nous présente le nouveau règlement concernant les contributions aux crèches et garderies.

En préambule, elle explique que la Commune verse des contributions aux parents pour la garde des enfants selon la loi sur les structures d'accueil extrafamilial afin de permettre la conciliation entre vie professionnelle et familiale. Actuellement, la méthode de calcul pour le revenu déterminant était différente selon la structure d'accueil. A savoir que jusqu'à présent, la Commune ne disposait pas de règlement mais se basait sur des directives. Ces dépenses doivent toutefois être légitimées au niveau communal ce qui explique la mise sur pied d'un règlement qui permettra également de régler des situations particulières. Ce règlement ne concerne toutefois pas la Ribambelle et le Pavillon du Vully avec lesquels nous disposons d'autres conventions.

Mme Javet nous présente les articles importants de ce nouveau règlement. Le revenu annuel déterminant se basera sur la taxation fiscale la plus récente majorée des primes et cotisations d'assurances, des intérêts passifs privés, des frais d'entretien d'immeubles et d'un vingtième de la fortune imposable.

Il rentrera en vigueur pour l'année scolaire 2021-2022 et se calque sur celui de la Commune de Morat et des Communes environnantes. L'échelle tarifaire est rediscutée annuellement lors de la séance qui regroupe les crèches, la Commune et l'association de l'accueil de jour Kibelac.

Questions : aucune

Vote de l'Assemblée : Le règlement concernant les contributions aux crèches, garderies et accueillant-e-s en milieu familial est approuvé à l'unanimité par les citoyens présents, sans avis contraire.



## 5. Délégation de compétence pour l'acquisition d'un terrain en zone industrielle

C'est par une présentation à l'écran que M. David Noyer, conseiller responsable de la zone d'activité, nous présente la situation actuelle en distinguant les terrains appartenant à la Commune de Mont-Vully et le terrain faisant l'objet de la décision de ce soir.

En préambule, M. Noyer explique que l'Assemblée communale avait attribuée en 2017 et 2020 deux droits de superficie respectivement à l'entreprise Buess AG (4'000 m<sup>2</sup>) et au Garage du Vully Sàrl (3'800 m<sup>2</sup>).

Malheureusement, l'entreprise Buess AG nous a informé, en janvier de cette année, de sa volonté de résilier son DDP à la suite d'une situation financière délicate et d'un marché qui s'effondre. Cette entreprise avait déjà obtenu son permis de construire et s'est également acquittée de ces différentes créances.

Le Garage Vully Sàrl a également récemment approché le Conseil communal afin de résilier son DDP pour des raisons quasi similaires. Toutefois, le contrat de stipulation n'a, à l'heure actuelle, pas encore été signé.

Ces deux annulations de droit de superficie feront l'objet d'une décision lors de la prochaine Assemblée communale.

En parallèle, le Conseil communal a été mis au courant de la faillite de l'entreprise Vully Service SA (propriétaire de la parcelle RF 1640 secteur Bas-Vully). Après explications et afin de poursuivre sa politique foncière active, le Conseil communal souhaite obtenir une délégation de compétence d'un montant de CHF 440'000.-, maximum de CHF 110.-/m<sup>2</sup>, afin de pouvoir participer à la vente aux enchères de ce terrain. A savoir toutefois que les frais de déblaiement des déchets sur cette parcelle seront à charge de l'acquéreur.

### Questions :

- Rothen J.-Ch. *Il souhaiterait savoir si l'évacuation des déchets et les frais notariés sont également compris dans les CHF 440'000.-.*
- Noyer David *Il confirme que tous ces frais sont effectivement compris dans le montant demandé.*
- Rotehn J.-Ch. *Dans ce cas, il souhaiterait savoir si une analyse du prix que coûterait l'évacuation de ces déchets a été effectuée.*
- Noyer David *Il confirme qu'une entreprise a bien été mandatée pour effectuer le calcul de ces frais.*
- Guillod Eric *Il est tout à fait d'accord avec cette proposition mais souhaiterait savoir s'il n'est pas possible d'augmenter le prix au m<sup>2</sup>. En effet, il est persuadé qu'il est impératif que la Commune reprenne la main sur ce terrain.*
- Noyer David *Le Conseil communal s'est posé longuement la question sur le prix qui doit être demandé à l'Assemblée. Une délégation de compétence demande obligatoirement une limite de budget et il ne faut pas que cette dernière soit disproportionnée. Toutefois, une vente aux enchères est un jeu. En effet, il suffit qu'un acquéreur propose CHF 1.- supplémentaire par m<sup>2</sup> et c'est lui qui deviendra propriétaire.*
- Burnier P.-A. *Le Conseil communal a eu une réflexion sur la reprise de ce terrain. Le but est de reprendre la maîtrise du fond afin qu'il soit mis à disposition d'entreprises à des prix abordables. Le Conseil communal est certain que le prix demandé ce soir est correct et qu'il nous permettra de remettre ce terrain à disposition dans des conditions correctes. Il souhaiterait toutefois savoir si la contre-proposition de M. Guillod est maintenue.*
- Guillod Eric *Il spécifie qu'il est vraiment important que la Commune reprenne la main sur le terrain et propose un montant de CHF 120.-/m<sup>2</sup>.*
- Guillod Stéphane *Il nous fait savoir qu'il est voisin direct avec cette parcelle et qu'il est également intéressé par l'achat de cette dernière. Il se demande toutefois si c'est vraiment le but de l'Assemblée de faire monter les enchères ou s'il ne faudrait pas plutôt trouver un arrangement avec le Conseil communal en cas de surenchères.*
- Rothen J.-Ch. *Il relève que la Commune souhaite ensuite remettre cette parcelle en droit de superficie et donc le risque étant que la même expérience qu'avec la parcelle se trouvant à côté de la ligne de chemin de fer, pour laquelle il avait un intérêt certain il y a quelques années en arrière, soit réitérée. Il rejoint l'avis de M. Guillod qu'il n'y a pas d'intérêt de faire monter les enchères pour l'acquisition de ce terrain sachant qu'il y a déjà deux personnes intéressées par ce terrain au sein de cette Assemblée hormis la Commune.*
- Burnier P.-A. *Il comprend tout à fait que des entreprises privées soient également intéressées par l'acquisition de ce terrain et en aucun cas le but n'est de torpiller les entreprises mais l'idée et d'obtenir une délégation de compétence nous permettant de participer à la vente aux enchères. A savoir que la Commune est tributaire de cette délégation de compétence faute de quoi elle ne pourra pas participer à cette vente. En outre, le souhait n'est pas de faire exploser les coûts raison pour laquelle le Conseil communal a fixé un tarif maximum à CHF 110.-/m<sup>2</sup>.*



Rothen J.-Ch.

*Il fait tout de même remarquer son inquiétude car la Commune est actuellement propriétaire de terrains inexploités et que l'acquisition et la surenchère amèneraient un nouveau terrain qui risque d'être inutilisé pendant plusieurs années.*

Burnier P.-A.

*Il précise que le Conseil communal effectue une politique foncière active comme déjà mentionné par M. Noyer. Notre zone d'activité sera toutefois limitée car nous n'aurons plus la possibilité de remettre des terrains en zone. De ce fait, l'acquisition du terrain qui pourrait rester inexploité peut-être pendant quelques années, n'est pas dramatique. Le travail effectué actuellement est destiné à du long terme. L'important dans cette affaire est de pouvoir maîtriser le type d'entreprise qui viendrait s'implanter dans notre zone d'activité car nous constatons que la reprise de la gestion du fond en cas de soucis est devenue très compliquée.*

Noyer David

*Il précise cependant que le retrait des DDP par l'entreprise Buess et Garage du Vully est tout récent et que le Conseil communal se devait d'être transparent avec ses citoyens. A l'époque, lors de cette attribution, nous pensions avoir pris des décisions stratégiques. Actuellement, il est primordial de ne pas loucher le coche et il est certain qu'il est important que le Conseil communal obtienne une délégation de compétence pour participer à ces enchères.*

Burnier P.-A.

*Il souhaite relever que le retrait des DDP ne doit pas être pris comme un échec car ces deux entreprises étaient en tout temps correctes et ont pris leur responsabilité en se retirant à temps. Certes, cela nécessitera un minimum de manœuvre mais il est préférable d'avoir cette situation au lieu de se retrouver dans quelques années avec une entreprise qui n'arriverait plus à gérer financièrement ses bâtiments.*

Guillod Eric

*Il souhaite avoir des précisions sur le déroulement d'une vente aux enchères.*

Burnier P.-A.

*Il explique qu'il s'agit d'une vraie mise à l'enchère, où les personnes intéressées sont présentes et surenchérissent sur le terrain.*

Guillod Eric

*Après ces explications, il confirme ces propos et pense qu'il est important que la Commune puisse surenchérir. Il maintient donc sa contre-proposition pour un prix de CHF 120.-/m<sup>2</sup>*

Burnier P.-A.

*La contre-proposition est donc fixée à CHF 460'000.- et fera l'objet d'une votation si la proposition du Conseil communal devait être rejetée.*

*Plusieurs citoyens ont dû quitter brusquement l'Assemblée à la suite d'une alarme du Service du feu. De ce fait, le Conseil communal effectue la nomination d'un nouveau scrutateur, soit M. Frédéric Noyer. Les personnes présentes et ayant le droit de vote sont recomptées et se montent à 89 soit, la majorité est à 45.*

#### Vote de l'Assemblée :

*La délégation de compétence pour l'acquisition d'un terrain en zone industrielle pour un montant de CHF 440'000.- est approuvée par 53 citoyens présents.*

*La contre-proposition émise par Eric Guillod ne sera pas passée au vote.*

## **6. Remerciements aux commissions communales**

Notre Syndic nous résume la mission de ces différentes commissions communales. Soit, il s'agit de commissions consultatives qui sont chargées d'émettre des préavis pour le Conseil communal ou pour l'Assemblée communale. Ces commissions sont composées de citoyennes et citoyens qui permettent d'avoir une ouverture de discussion plus élargie. C'est au tour de chaque président ou responsable de commission de prendre parole afin de présenter les différentes tâches et de remercier les membres qui se sont investis tout au long de cette législature.

Mme Anne-Claude Javet précise toutefois que la commission scolaire sera dissoute à la fin de cette législature. Désormais, c'est la Commune qui devra mettre en place un secrétariat scolaire.

Notre Syndic remercie également tous les membres des groupes de travail qui soutiennent la Commune ceci en collaboration avec le Conseil communal.

Il nous informe également que le mandat de ces membres se termine avec la fin de cette législature et que le nouveau Conseil communal devra proposer des membres pour approbation lors d'une prochaine Assemblée.

## **7. Divers**

### **Plan d'aménagement local (PAL) secteur Haut-Vully**

La DAEC a rendu sa décision d'approbation. Toutefois avant de rendre cette dernière, elle avait fait paraître le droit d'être entendu dans la feuille officielle en mentionnant les différents points qui ne seraient pas approuvés. À la suite de quoi, le Conseil communal a effectué une prise de position, ce qui s'est avéré être une bonne chose car cela a engendré quelques retournements de situation. A savoir toutefois que notre plan



d'aménagement local a été établi sur la base de l'ancien plan directeur cantonal alors qu'un arrêt du tribunal a statué sur le fait que nous devons nous baser sur le nouveau plan directeur cantonal.

Des modifications devront être remises à l'enquête publique. À la suite de cette enquête, nous aurons le droit d'opposition. Cette affaire prendra au minimum deux avant approbation. Il faut toutefois être conscient que les secteurs devant être revus ne pourront pas obtenir de permis de construire durant ce laps de temps.

Notre Syndic relève également que nous avons des soucis avec la densification qui a été statué par le Tribunal fédéral pour une grande partie des communes mais également, avec le périmètre de protection ISOS et son environnement. En effet, il existe une demande d'inconstructibilité dans ce secteur et à proximité de ce secteur.

En résumé, la révision du PAL Haut-Vully aura pris environ 15 ans pour sa révision pour une durée de vie estimée à 15 ans.

### **Le littering – déchets sauvages**

M. Cédric Guillod, conseiller communal responsable des déchets, nous présente la campagne d'affichage qui sera présente dans les lieux publics telles que les plages et les Roches Grises afin de pouvoir sensibiliser les citoyens et les touristes face à la problématique des déchets sauvages.

Cette thématique est malheureusement de plus en plus récurrente dans le débat public car davantage visible dans la rue, dans les forêts, dans les champs, dans le ventre des animaux, dans le lac de Morat, sur nos plages ou dans les vignes. Visible aussi lorsqu'un mégot met le feu à un tuya.

Ces bulles ludiques contiendront des textes qui interpellent et un QR permettant d'accéder au site Internet de la Commune où tout un chacun pourra prendre connaissance d'informations sur le littering. La pose de ces panneaux sera effectuée d'ici mi-mai.

En outre, M. Guillod rappelle que les citoyens peuvent en tout temps signaler des déchets sauvages via l'application Mémodéchets.

### **Résultats sur l'enquête préscolaire et parascolaire**

Mme Anne-Claude Javet nous rappelle que les résultats sur l'enquête préscolaire et parascolaire ont été publiés. Il a été constaté un clair manque d'accueillantes de jour dans notre Commune. Elle rappelle que si l'un des citoyens se sent prêt à accueillir des enfants il peut volontiers prendre contact avec l'association d'accueil de jour Kibelac.

### **8. Parole à l'assemblée**

- Chervet Françoise *Elle relève que, depuis que la route Militaire est fermée à la circulation, c'est un pur bonheur pour le quartier. Elle souhaiterait savoir s'il est possible de pérenniser cette situation en faisant passer la circulation par Lugnorre. En outre, elle aimerait également savoir s'il est possible de régler la problématique du bâtiment qui tombe en ruine à la Rte des Etreys.*
- Burnier P.-A. *La loi est claire, chaque propriétaire de bâtiments à l'obligation de les entretenir pour des raisons de sécurité. Nous constatons, dans ce cas de figure, qu'il y a clairement un manque de bonne volonté de la part des propriétaires fonciers. La DAEC et le SBC revoient régulièrement la situation en octroyant des autorisations de démolir certains détails du bâtiment.*
- Noyer David *Il fait remarquer que ce bâtiment est au bénéfice d'un permis de construire depuis quelques mois qui stipule que les murs extérieurs soit, côté Vau de Nant et Rte des Etreys, devront être maintenus. Après l'obtention du permis de construire, les propriétaires ont un délai de deux ans pour débiter les travaux.*
- Chervet Françoise *Elle espère sincèrement qu'aucun accident n'ait lieu à cet endroit.*
- Burnier P.-A. *Il revient sur la fermeture de la route Militaire en précisant qu'il n'est pas possible de faire passer toute la circulation par Lugnorre. Actuellement, la route est fermée pour des raisons de sécurité en raison d'une instabilité (éboulement). Ce qui pourrait éventuellement être envisagé, c'est un sens unique mais cela reste un dossier compliqué.*
- Droz Michel *Il informe qu'un géologue étudie actuellement cette problématique mais la route sera vraisemblablement fermée jusqu'en automne.*
- Bosshard Luc *Il souhaiterait savoir ce que la Commune a prévu pour la gestion de la circulation des vélos au sein de notre Commune.*
- Droz Michel *Il annonce que rien de spécial n'est prévu et que c'est la loi sur la circulation routière qui fait foi.*
- Bosshard Luc *Il aimerait connaître s'il n'était pas possible de faire passer ces vélos sur la route de derrière soit la route des Etreys, Molard et Sous-le-Clou.*
- Droz Michel *Il annonce que cette alternative avait été discutée avec le service de la mobilité lors de la réfection de la route cantonale. Toutefois, la Commune n'a jamais obtenu d'autorisation pour cette alternative.*
- Bosshard Luc *Il souhaiterait savoir si la Commune ne pourrait pas prendre cette décision de son propre chef.*



Burnier P.-A.

*Il ne faut jamais dire jamais. Jusqu'à présent ceci n'a pas été autorisé mais nous prenons acte de cette proposition.*

Bosshard Luc

*Il nous informe qu'il a récemment pris contact avec le service de l'environnement pour le changement d'un ponton et ces derniers l'ont informé de la volonté d'enlever tous les pontons et bouées du bord du lac en coordination avec toutes les communes autour du Lac de Morat. Il faut être conscient qu'en enlevant ces bouées ou pontons, la Commune va s'attaquer à des personnes qui ont beaucoup de moyens financiers. Il aimerait donc savoir si le projet du Port de Sugiez peut être réalisé indépendamment des autres plans directeurs d'amarrages des communes autour du Lac de Morat.*

Burnier P.-A.

*Il est toujours possible d'élaborer un projet qui, toutefois, devra être compatible avec la planification directrice. Le Canton aimerait faire table rase des rives du Lac et donc des pontons et bouées à la suite de la mise en place d'une loi au niveau fédéral. Il faut savoir que la Commune n'est pas propriétaire des rives du Lac et encore moins du Lac lui-même. Jusqu'à présent, le canton a émis des autorisations à bien plaisir pour l'amarrage des embarcations. Le rôle de la Commune est d'établir un plan directeur d'amarrage, donc une planification qui devra être gérée et mise sur pied par les instances cantonales. Toutefois, il tient à préciser que la volonté du Conseil communal n'est pas d'éliminer tous les pontons et bouées du bord du Lac.*

## **9. Remerciements**

### **Départs à la retraite :**

Notre Syndic remercie officiellement M. Jean-Luc Ruegsegger qui a terminé son activité après 12 ans de service au sein de notre Commune. Il remercie également chaleureusement M. Willy Guillod qui après 21 ans d'activité, prendra sa retraite en juillet de cette année.

L'Assemblée applaudit ces deux personnes qui ne sont malheureusement pas présentes ce soir.

### **Conseillères et conseillers communaux sortants**

Notre Syndic remercie chaleureusement les conseillers sortants en détaillant des informations sur leur entrée en fonction, leur domaine d'activité et en énumérant quelques anecdotes à leur propos.

Notre Vice-Syndic accompagné de David Noyer, remercie sincèrement notre Syndic pour sa disponibilité et son engagement durant toutes ces années en détaillant son parcours.

M. Fabrice Eichenberger prend la parole afin de remercier, au nom de l'Assemblée communale, les membres du Conseil communal. Il relève que le travail effectué est remarquable bien que ce n'est pas toujours facile. Il fait également remarquer que les nerfs d'une Commune se situent au niveau des finances et comme l'Assemblée a pu le constater ce soir, nos finances tiennent bien la route. Il profite également de remercier les membres du nouveau Conseil qui ont accepté de continuer ce mandat et souhaite bon vent aux personnes nous quittant.

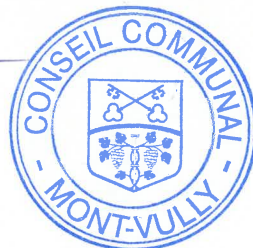
L'Assemblée communale applaudit chaleureusement les membres du Conseil communal.

Le Syndic clôture cette dernière Assemblée de la législature 2016-2021 en remerciant toutes les personnes présentes pour leur participation. Il remercie également ses collègues du Conseil communal, les employé(e)s de l'administration, de la voirie et de la conciergerie. Il souhaite à la nouvelle équipe d'avoir autant de satisfaction que l'équipe en place pour cette nouvelle législature. En raison de la pandémie COVID-19, le verre de l'amitié est malheureusement annulé. Toutefois, une petite douceur attendra chaque participant à la sortie. Il invite les citoyens à prendre soin de leur santé ainsi que celle de leurs proches.

Il est 22h50, lorsque le Syndic, Pierre-André Burnier lève l'Assemblée.

La secrétaire communale

Nathalie Bianchet



Le Syndic

Pierre-André Burnier